



www.sage-authion.fr

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du 22 février 2011
Salle du SIAEP de Beaufort
Beaufort en Vallée - 18h00

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Mme Julie WEISS, Animatrice de la CLE ;
Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 Place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

Réunion de la CLE du 22 février 2011

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Joël BIGOT, Angers Loire Métropole
- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Pierre JUNGES, Conseil Général 37 ;
- M. Paul LE METAYER, Mairie de Savigné-sur-Lathan ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Hubert D'OYSONVILLE, Mairie de Chavaignes ;
- M. Gontran RAGUIN, SIAEP La Bohalle - La Daguenière ;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- M. Dominique SAUR, Mairie de Channay-sur-Lathan ;
- M. Dominique SIBILEAU, Saumur Loire Développement ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Marc LACARELLE, Syndicat départemental de la propriété privée rurale Maine-et-Loire ;
- M. Michel LANGA, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des usagers de l'eau du Nord Authion ;
- M. Josselin De LESPINAY, Association ANPER-TOS délégation Val de Loire ;
- M. Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- Mme Roselyne BOULIOU, ARS Santé ;
- M. Aymeric LORTHOIS, la DDT d'Indre-et-Loire ;
- M. Marc ROYER, ONEMA.

Mandats :

M. Régis DANGREMONT, Conseil Régional Pays de la Loire a donné mandat à M. RICHARD ;
M. Jean-Jacques FALLOURD, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon a donné mandat à M. D'OYSONVILLE ;
M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine a donné mandat à M. SAUR ;
M. Pascal GROSBOIS, Syndicat d'eau et d'assainissement de l'agglomération Baugeoise a donné mandat à M. JAMERON ;
M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguenière a donné mandat à M. RAGUIN ;
M. Claude MAINGUY, PNR Loire Anjou Touraine a donné mandat à M. DEFOURS ;
M. Jean-Michel MARCHAND, Etablissement Public Loire a donné mandat à M. RUAULT ;
M. Pierre-Alain ROIRON, Conseil Régional du Centre a donné mandat à M. LE METAYER ;
M. Patrick ROUSSEAU, Mairie de Brion a donné mandat à Mme MARTIN ;

Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil a donné mandat à M. DESPEIGNES ;
M. Guy de CHAULIAC, Syndicat départemental de la propriété privée rurale Maine-et-Loire a donné mandat à M. LACARELLE ;
M. Jean-Denis LAMBERT, Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée a donné mandat à M. CANTIN ;
M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou a donné mandat à M. de LESPINAY ;
M. le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant a donné mandat à M. LORTHOIS.

Etaient excusé(e)s et non représenté(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Joël LE COZ, SIAEP Saint-Clément / Saint-Martin-de-la-Place ;
- M. Gérard LINTEO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Hubert FLAMAND, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine Maine-et-Loire ;
- M. GUILLIEN Thierry, chambre de commerce et d'industrie de Touraine ;
- M. Jacques COULY, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine ;
- M. Gilles MOURGAUD, Ligue de Protection des Oiseaux délégation Anjou.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Préfet de la Région Centre du Bassin Loire Bretagne ou son représentant ;
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur de la DDT de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Chef du Service Régional de Protection des Végétaux des Pays de la Loire (SRPV) ou son représentant.

Assistaient également à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- Mme Marie BEHRA, chargée d'études IDEA Recherche ;
- M. Jean-Michel MURTIN, chargé d'études SOGREAH Consultants ;
- M. Yannick NADESAN, chargé d'études IDEA Recherche ;
- M. Julie WEISS, animatrice de la CLE du SAGE Authion.



Ordre du jour de la réunion

1. Accueil
2. Présentation des remarques à la deuxième lecture du scénario tendanciel et réponses
3. Validation du scénario tendanciel
4. Validation du rapport d'activités de l'année 2010
5. Questions diverses

1. Accueil

Marie-Pierre MARTIN accueille les membres de la CLE et les remercie de leur présence. Elle rappelle l'ordre du jour et le déroulement de la réunion.

Elle fait part aux membres de la CLE de la réception d'une lettre :

- Une réponse du préfet de Maine-et-Loire concernant une lettre envoyée par la Sauvegarde de l'Anjou (la présidente n'était pas destinataire du courrier).

A la suite de cette introduction, elle demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

Josselin De LESPINAY intervient au sujet de la validation du scénario tendanciel qui ne peut être réalisée, selon lui, car certains représentants des services de l'état ont reçu un devoir de réserve durant la période électorale.

Les membres présents ce jour ne sont alors pas représentatifs de la composition de la CLE, dans ses 3 collèges.

Marie-Pierre MARTIN répond que le quorum n'est pas défini par collège, il est atteint si les deux tiers des membres sont présents ou représentés. Après vérification des membres présents et représentés, 5 représentants du collège des services de l'état sont présents ou représentés. La décision sera prise en fin de réunion.

La parole est ensuite donnée aux représentants des bureaux d'études pour la présentation du scénario tendanciel.

Documents envoyés par courrier électronique deux semaines avant la réunion :

- Scénario tendanciel du SAGE Authion (version envoyée le 2 février 2011)

Documents envoyés avec la convocation :

- Rapport d'activités de l'année 2010 de la CLE du SAGE Authion

2. Présentation des remarques à la deuxième lecture du scénario tendanciel et réponses

Avant de commencer le traitement et l'analyse des remarques qui ont été formulées suite à la deuxième lecture du rapport, une présentation rapide des cartes de synthèses et de la conclusion est réalisée par les bureaux d'études.

A la suite de cette présentation, Marie-Pierre MARTIN explique que les remarques ont été classées en 3 catégories, afin de les traiter plus facilement en CLE :

- Les remarques à intégrer sans discussion nécessaire en CLE, celles-ci étant des détails ou des corrections qui ne changent pas le fond du rapport ;
- Les remarques et commentaires analysés par les bureaux d'études dont l'intégration ou non doit être justifiée par les bureaux d'études et la CLE ;
- Les remarques changeant le fond du rapport, qui doivent être discutées en CLE.

▪ Remarques à intégrer sans « discussion » nécessaire en CLE

Julie WEISS présente seulement quelques remarques, il n'apparaît pas nécessaire de toutes les lister en CLE.

▪ Remarques et commentaires analysés par les bureaux d'études : justification de l'intégration ou non de celles-ci

Les remarques sont traitées une à une par les bureaux d'études, la CLE et les représentants des structures qui les ont formulées en discutent de leur intégration ou non dans le rapport.

Avant de commencer l'énumération de celles-ci, des confusions semblent persister quant à la finalité de l'étude du scénario tendanciel. Aymeric LORTHOIS rappelle alors que le scénario tendanciel a bien pour objectifs :

- de définir les tendances d'évolution du territoire s'il n'y avait de SAGE mis en œuvre.
- de définir les causes de l'atteinte ou de la non-atteinte des objectifs de bon état des eaux par masses d'eau en fonction de ces tendances.

Il conclut en rappelant que les actions à proposer pour répondre aux objectifs de bon état seront l'objet d'une réflexion à mener lors de la prochaine étape, celle des scénarios contrastés.

De l'association ANPER-TOS :

Le scénario ne différencie pas les prélèvements de la consommation.

Selon les données EAUFRANCE (Source: Ministère chargé de l'écologie - Direction de l'eau et de la biodiversité - 2005), sur les 32,6 milliards de m³ prélevés, 5,75 milliards, que l'on appelle « part consommée », ne retourne pas au milieu naturel. **Cette part consommée se répartit comme suit :**

- **49% pour l'irrigation (2,8 milliards de m³) et 77 % en été,**
- **24% pour l'eau potable (1,4 milliards de m³),**
- **23% pour la production d'énergie (1,3 milliards de m³),**
- **4% pour l'industrie (hors énergie) (0,25 milliards de m³).**

Il serait souhaitable d'appliquer ces pourcentages (en excluant celui de la production d'énergie) aux prélèvements effectués.

L'analyse du scénario tendanciel est liée à la validité des données de l'Etat des lieux. Or certaines d'entre elles ne reposent pas sur des données incontestables, en particulier pour ce qui est de la gestion quantitative de la ressource.

Réponse :

Josselin De LESPINAY explique l'objet de cette remarque, il ne souhaite pas qu'elle soit intégrée en totalité mais que seule apparaisse une note reprenant les chiffres surlignés en gras ci-dessus.

Il rappelle qu'il y a souvent des confusions entre les volumes prélevés et les volumes consommés.

De la DREAL Pays de la Loire :

Il serait souhaitable que les facteurs engendrant l'augmentation des prélèvements dans les milieux soient plus clairs et solidement étayés.

Par ailleurs, sur cette question précise, il doit apparaître la mention de la disposition 7A-2 du SDAGE, qui stipule que dans l'attente de la mise en place d'une gestion collective, et la réalisation d'une étude sur les volumes prélevables, les prélèvements sont plafonnés à leur niveau actuel.

Vérifier que les contraintes réglementaires existantes aujourd'hui, et qui ont un impact à moyen terme, soient bien prises en compte dans le scénario tendanciel.

Réponse :

La mention de la disposition 7A-2 du SDAGE apparaît déjà dans le rapport page 31.

En ce qui concerne les facteurs engendrant l'augmentation, ceux-ci seront traités dans les remarques suivantes.

De l'association ANPER-TOS : Page 4

Sur le réchauffement et les précipitations

La fréquence d'évènements de fortes précipitations s'accompagne généralement de son contraire, à savoir des épisodes de sècheresses exceptionnelles. La conclusion que l'on peut en tirer est que la " ressource " en eau devient plus aléatoire et que l'on doit adapter les usages à cette donnée et non le contraire.

Réponse :

Josselin De LESPINAY souhaite supprimer ce commentaire, il ne sera pas intégré dans le rapport.

De l'association ANPER-TOS : Page 7

« Des restrictions sont appliquées aux activités d'élevage, ce qui permet aussi d'augmenter la capacité alimentaire mondiale ». Cette phrase contient une contradiction, sauf à considérer que les restrictions appliquées aux activités d'élevage libèrent pour d'autres productions des terres jusque-là utilisées à produire des protéines végétales destinées aux animaux.

Réponse :

Josselin De LESPINAY souhaite supprimer ce commentaire, il ne sera pas intégré dans le rapport.

De l'association ANPER-TOS : Page 8

« La société est émiettée. Elle n'est pas organisée autour du dialogue, de la concertation et de la recherche de l'intérêt général (c'est plutôt « chacun pour soi »). On observe une exacerbation des conflits d'intérêts locaux, sociaux, et une affirmation des lobbies aux intérêts concurrents. (...) comportements de spéculation ... ». On peut espérer que ce ne sera pas le cas pour la CLE du SAGE.

Réponse :

Josselin De LESPINAY souhaite supprimer ce commentaire, il ne sera pas intégré dans le rapport.

De l'association ANPER-TOS : Page 9

Dans le § « L'évolution du secteur agricole à l'horizon 2020 ». Ce scénario est basé sur une agriculture mondiale qui fonctionnerait de la même façon qu'à l'heure actuelle, ce qui est impossible avec des ressources planétaires limitées. On ne peut que changer de fonctionnement. L'agriculture mondiale produit à l'heure actuelle suffisamment de protéines pour nourrir plus de 9 milliards d'habitants. Mais la majeure partie de ces protéines est utilisée pour nourrir des animaux, induisant un gâchis énergétique et environnemental.

Réponse :

Cette remarque est une réflexion qu'il faudra mener pendant l'élaboration des scénarios contrastés, Josselin De LESPINAY est d'accord pour la supprimer.

De l'association ANPER-TOS : Page 10

Dans le § sur les agrocarburants : Les agrocarburants actuels ne sont pas une solution à un problème, mais ils sont un problème eux-mêmes, car leur bilan énergétique et environnemental est négatif.

Réponse :

Cette remarque est une réflexion qu'il faudra mener pendant l'élaboration des scénarios contrastés, Josselin De LESPINAY est d'accord pour la supprimer.

De l'association ANPER-TOS : Page 11

« Dans les trois cas, l'objectif de 10 % de biocarburants en 2020 est pris en compte. »

Un biocarburant véritable aurait un bilan énergétique et environnemental positif. Il vaut mieux parler ici d'agrocarburants (ou : comment faire tourner des moteurs avec de la nourriture).

Réponse :

D'après IDEA Recherche, cette remarque est pertinente, la CLE est d'accord pour l'intégrer au rapport.

De l'association ANPER-TOS : Page 13

Dans le § « Les évolutions démographiques » : Ce scénario prolonge les tendances qui ont été celles des soixante dernières années. Il ne tient pas compte de deux facteurs :

1. La génération du "baby-boom" est la dernière ayant été nourrie durant son enfance et sa croissance avec une nourriture qui correspond à peu de choses près à ce qu'on désigne à l'heure actuelle sous le terme "bio", et dans un environnement exempt de tout produit chimique. A cela s'ajoutent les progrès de la médecine, qui ont joué à plein.
2. La multiplication des problèmes de santé liés directement ou indirectement à un environnement dégradé fait que les générations actuelles devront avoir de plus en plus recours à une médecine de plus en plus onéreuse et qui atteint ses limites en matière de lutte contre les pathologies liées à l'environnement, faute de pouvoir agir préventivement comme elle avait pu le faire pour d'autres maladies.

Il est donc peu probable que la société puisse répondre à ce nouveau défi, en particulier dans un contexte de dérégulation totale. On le voit déjà dans certains pays riches, où une partie non négligeable de la population n'a plus les moyens de se soigner, la crise n'ayant fait qu'amplifier le phénomène.

Réponse :

Après lecture de cette remarque, Josselin De LESPINAY est d'accord pour la considérer plus comme un commentaire.

La CLE ne l'intégrera pas au rapport, mais elle souligne son intérêt pour cette réflexion.

De l'association ANPER-TOS : Page 25

Dans le § « Evolution des filières (selon les experts rencontrés) », « Les céréales » :

« Néanmoins, compte-tenu du bon niveau de compétitivité du territoire, **notamment sur le maïs**, la tendance des surfaces affectées aux cultures céréalières est plutôt à la hausse. ». La hausse éventuelle de la maïsiculture, outre son impact négatif sur les milieux aquatiques, est liée à la disponibilité de la ressource en eau, ce qui est loin d'être le cas pour le bassin de l'Authion, tant par rapport à la surexploitation actuelle que dans l'optique d'une pluviométrie devenant aléatoire de par le changement climatique.

Il semble qu'en ce domaine on confonde les "envies" et les "besoins".

Réponse :

Cette remarque est une réflexion qu'il faudra mener pendant l'élaboration des scénarios contrastés, Josselin De LESPINAY est d'accord pour la supprimer.

Par contre, Jean-Maurice LEROY souhaite qu'il soit supprimé la phrase surlignée en gras ci-dessus. En effet, il ne faut pas assimiler l'augmentation des surfaces en céréales à l'augmentation de surfaces en maïs.

La CLE est d'accord pour procéder à cette suppression.

De l'Entente Interdépartementale : Page 28

Source du tableau à corriger : observatoire **2008**, et besoins en eau prévisionnels consolidés pour **2008**.

Réponse :

Il s'agit de données issues de « l'observatoire de l'usage agricole de l'eau dans le bassin de

l'Authion » - Campagne d'irrigation 2008 et besoins prévisionnels consolidés pour 2009 (document publié en avril 2010)

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 29

Paragraphe « Eaux souterraines », préciser sur quelle nappe souterraine se fait l'augmentation des besoins de 0,5 Mm³/an. Expliquer le passage de 0,5 à 1 Mm³/an en quelques lignes.

Réponse :

Des erreurs n'ont pas été corrigées par rapport à la dernière relecture. Bas de page 29, lire 0.2 Mm³ en lieu et place de 0 .5 Mm³. Des explications supplémentaires seront apportées.

De l'association ANPER-TOS : Page 30

« **Cette valeur masque d'éventuels transferts des eaux souterraines vers les eaux superficielles grâce à la création de retenues de substitution* ».

Il paraît illusoire d'envisager des retenues de substitution. Ni la morphologie du bassin, ni la réglementation ne s'y prêtent. Il n'est pas non plus utile d'artificialiser encore un peu plus un milieu déjà fortement fragilisé.

Réponse :

La formulation de cette remarque va être revue pour être comprise de tous.

Josselin De LESPINAY souhaite néanmoins préciser qu'au niveau réglementaire, la création de retenues poserait des problèmes.

La réflexion sera à mener lors de l'élaboration des scénarios contrastés.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 30

Le tableau « Evolution tendancielle des besoins maximum en eau pour l'irrigation agricole » doit présenter six pavés et non quatre, à savoir :

- eaux superficielles :
 - o réalimentées (1 pavé)
 - o non réalimentées (1 pavé)
- eaux souterraines :
 - o nappe alluviale (1 pavé)
 - o nappe Séno-Turonien (1 pavé)
 - o nappe Cénomaniens (1 pavé)
- réseaux AEP (1 pavé)

Réponse :

Aucune donnée, que ce soit celles de l'agence de l'eau ou de l'observatoire ne permettent de différencier les ressources des nappes du Séno-Turonien et du Cénomaniens.

Il n'est donc pas possible de répondre à cette demande aujourd'hui. Cette remarque sera par compte prise en compte dans l'étude de définition des volumes maximums prélevables que mènera prochainement la CLE.

De la Chambre d'agriculture 49 : Page 30

De plus, sous le tableau « évolution tendancielle des prélèvements...eaux souterraines » est mentionné « source ; Observatoire de l'usage... » L'Observatoire n'est pas la source du tableau mais de certains éléments qui y sont, l'écriture est équivoque.

Réponse :

Une correction va être apportée.

De l'association ANPER-TOS : Page 32

« *Le document d'objectifs de la zone Natura du lac de Rillé et des forêts avoisinantes est en cours d'élaboration ; à terme, il donnera des orientations de gestion pour les zones agricoles du territoire concerné.*

Par contre, les différents changements potentiellement attendus dans l'occupation du sol pourraient avoir des conséquences opposées sur la quantité et la qualité des intrants utilisées sur le bassin versant :

moins de diversité des molécules phytosanitaires utilisées par diminution des surfaces affectées à l'arboriculture et au maraîchage, »

Ce n'est pas de ce genre de "diversité" dont les milieux ont besoin « augmentation des quantités d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires utilisées par transformation de prairies en céréales ? »

C'est bien ce qu'il faut éviter.

Réponse :

Cette remarque est une réflexion qu'il faudra mener pendant l'élaboration des scénarios contrastés, Josselin De LESPINAY est d'accord pour la supprimer.

De l'association ANPER-TOS : Page 34 à 36

« *Concernant le bois-énergie, en tant que sous-produit du bois industriel mais aussi de valorisation du bois agricole, on observe également une évolution positive. Quelques très gros projets de cogénération émergent en Maine-et-Loire, dont un à Angers.* ». Une autre filière de bois-énergie (la TTCR taillis de saule à courte rotation) présente un double avantage :

- bilan énergétique prometteur
- capacité en traitement tertiaire d'épuration (Source : AELB)

De plus, dans le § « L'EVOLUTION DES ACTIVITES FORESTIERES » il est souhaitable de limiter au maximum les plantations de peupliers dans le Val d'Anjou et d'autres secteurs (Natura 2000) tant leur impact sur la ressource en eau et la biodiversité est important.

Réponse :

Cette remarque est une réflexion qu'il faudra mener pendant l'élaboration des scénarios contrastés, Josselin De LESPINAY est d'accord pour la supprimer.

De l'association ANPER-TOS : Page 44

Dans le § sur l'entretien des canaux et cours d'eau : Le curage à "fond plat" ne permet pas le transport de sédiments en période d'étiage. Il est nécessaire pour avoir en toute saison le maintien d'un courant qu'il existe une forme de "lit mineur" par un dimensionnement des canaux en forme de trapèze irrégulier (avec un point bas et non un fond parallèle à la surface).

Réponse :

Cette remarque est une réflexion qu'il faudra mener pendant l'élaboration des scénarios contrastés, Josselin De LESPINAY est d'accord pour la supprimer.

De l'ONEMA : Page 55

Intégrer les résultats des analyses phytosanitaires de la station des Pont-de-Cé (car station située à l'exutoire donc représentative des traitements amont). De nombreuses molécules sont déclassantes, utilisées en agriculture (ex : Isoproturon, Prochloraz, Méthomyl) et pour certaines interdites "normalement" d'utilisation depuis un certain nombre d'années : Métolachlore, Aldrine, Atrazine, Aldicarbe, Simazine, Dieldrine, Terbutryne, Lindane, Endosulfan, Carbofuran, Diuron, Norflurazone (Alachlore (spécifique au maïs), Chlorfenvinphos, Trifluraline). Cela permettrait de mettre en évidence l'impact sur la qualité de l'eau de l'usage des produits phytosanitaires par l'activité agricole (certaines molécules sont utilisées uniquement à des fins agricoles) et ainsi de relativiser l'impact des collectivités.

Réponse :

Des données sur les concentrations de certaines molécules sont présentées dans le diagnostic du SAGE, de 2007 à 2009.

Jean-Michel MURTIN précise que contrairement aux paramètres physico-chimiques classiques, il est difficile de visualiser une tendance avec les concentrations de pesticides. (analyses moins nombreuses car onéreuses, pics de concentration fugaces, influence majeure des conditions météorologiques,...)

Le scénario tendanciel peut reprendre le graphique présenté dans le diagnostic et préciser que la problématique est présente sur le territoire. Des concentrations importantes de molécules interdites sont parfois retrouvées. Cette problématique doit être soulevée.

La CLE est d'accord pour intégrer cette remarque.

De la Fédération de pêche 37 : Page 57

il est question des liste 1 et 2 : il aurait pu être indiqué la liste des cours d'eau proposés car sur la partie 37, cela représentera un linéaire très faible et cela pèsera assez peu sur l'amélioration de la morphologie des cours d'eau (car peu d'ouvrages sur les secteurs proposés en classement).

Réponse :

Les bureaux d'études vont intégrer cette remarque.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 64 et 66

Carte 2 : nappe depuis la surface (niveau 2)

- sous les alluvions de la Loire, on trouve l'étage Cénomaniens captif donc 1 devient 5.
- Le 5 situé en haut à droite est à déplacer dans la petite pointe du Nord-Est de la carte.

Carte 3 : nappe depuis la surface (niveau 3)

- sous le Cénomaniens, on trouve le Jurassique, donc le 5 situé sous les alluvions de la Loire est à supprimer.

Réponse :

Jean-Marc LACARELLE signale que les cartes hydrogéologiques du bassin versant de l'Authion que possède le syndicat n'est pas cohérente avec les cartes présentées dans le rapport.

Il est expliqué que celles-ci sont issues de l'état des lieux du SDAGE et que les cartes du syndicat doivent certainement être plus précises que cet état des lieux un peu plus « grossier ».

Il n'est néanmoins pas possible de modifier ces cartes. Il est par contre demandé par la CLE, qu'il apparaisse une mention en bas de page faisant part de cette remarque.

Ces cartes seront affinées dans l'étude de définition des volumes maximums prélevables.

▪ **Remarques faisant l'objet de discussion avant validation**

Chacune des remarques formulées sont présentées par les personnes représentant l'association ANPER-TOS et le syndicat forestier de l'Anjou.

Une fois les remarques expliquées à l'ensemble des membres de la CLE, celle-ci décide de les intégrer ou non dans le rapport.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 28

Pour compléter la première phrase, « Les prélèvements agricoles destinés à usage d'irrigation peuvent être estimés à partir des données issues de l'Observatoire de l'usage agricole dans le bassin de l'Authion ».

Il est expressément demandé à la CLE du SAGE Authion de « mettre sur la table » les prélèvements officiels et exacts opérés en 2008, 2009 et 2010, et ce sous forme d'un tableau supplémentaire intégrant pour chaque année les prélèvements opérés sur :

- les eaux superficielles réalimentées d'une part et non réalimentées d'autre part,
- les eaux souterraines utilisées pour l'irrigation en faisant la distinction entre :
 - o nappe du Cénomanién,
 - o nappe du Séno-Turonien,
 - o nappe alluviale.
- les eaux prélevées dans les nappes souterraines par l'AEP.

Réponse :

Il n'existe aucune données dans le bassin de l'Authion qui ne permettent de dégager une tendance de prélèvement.

Les chroniques disponibles depuis la mise en œuvre de la réalimentation de l'Authion sont peu nombreuses :

- issues de l'observatoire : année 2008 et 2009
- issues de l'agence de l'eau : jusqu'à 2009

L'analyse des données agence de l'eau sont manifestement sous estimées en raison de sous déclaration.

Les besoins en eaux prévisionnels consolidés, proposés par l'observatoire semblent donc être les plus représentatifs des prélèvements potentiels actuels du bassin versant

Globalement, Jean Michel MURTIEN rappelle que les données tendanciennes pour les prélèvements inscrites dans le rapport correspondent à des besoins maximaux.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 28

Le tableau **prête sérieusement à confusion**, il est demandé de le modifier comme suit :

- sous la rubrique eaux superficielles, remplacer la colonne Total (15 Mm³/an) par le chiffre exact correspondant aux besoins sur des eaux superficielles non réalimentées (les 3,6 Mm³/an manquants doivent être détaillés par provenance).
- La rubrique eaux souterraines doit être divisée en 3 sous-colonnes comprenant :
 - o la nappe alluviale,
 - o la nappe du Séno-Turonien,
 - o la nappe du Cénomanién.

Réponse :

La demande de distinction entre les nappes du Séno-Turonien et du Cénomanién ne peut pas être

prise en compte (cf. remarque page 30 traitée plus haut).
Les corrections des rubriques vont être apportées.

De l'association ANPER-TOS : Page 38

Dans le § « Conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques », en aucun cas on ne peut considérer la « *Faible augmentation des prélèvements d'eau due au développement des activités du végétal spécialisé (circuits fermés)* » comme un "point faible", alors qu'il s'agit de la préservation d'une ressource.

Réponse :

Une correction va être apportée afin qu'il n'y ait plus de confusion possible. En effet, il s'agit bien d'un point faible, mais même si l'augmentation sera légère, elle est considérée comme un point faible.

De l'association ANPER-TOS : Page 29

Dans le § concernant les eaux souterraines, on ne peut faire de prospective quant à l'irrigation sans avoir des indicateurs fiables permettant de savoir réellement quelle est la disponibilité de la ressource.

Par exemple, le piézomètre de BOURGUEIL, qui indique en réalité le niveau... de la LOIRE (selon l'hydrogéologue M. ALCAYDE et sa remplaçante Madame GALIA), ne saurait être pris comme référence de l'influence des prélèvements sur le secteur correspondant de la nappe. Il est nécessaire de créer d'autres indicateurs.

« *Sur le haut du bassin, les sollicitations potentielles se porteront sur la nappe du Séno-turonien. En fonction des hypothèses émises (1/3 des prairies affectées par le retournement sur le sous-bassin Couasnon-Les Aulnaies), les besoins en eau correspondants seraient inférieurs à 1 M m3.* »

Encore faudrait-il que cette nappe ne soit pas "siphonnée" chaque été par les prélèvements dans le Cénomaniens.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 49

La phrase « ***D'une manière globale sur les piézomètres disponibles, on assiste plus ou moins à un rétablissement des niveaux hauts*** » est floue, ambiguë, non-démonstrative de la situation réelle de l'aquifère du Cénomaniens et doit être supprimée.

La seule stabilité piézométrique officiellement observée dépend en effet soit directement du niveau de la Loire (piézomètres de Villebernier et de Bourgueil) soit du secteur RÉALIMENTÉ à partir de la Loire depuis 2006 par le réseau d'irrigation sous pression « Beaufort-Brion-Jumelles (piézomètre de Brion).

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 50

Aucun des piézomètres cités sur la carte de la page 50 **n'étant représentatif du comportement de la nappe du Cénomaniens** du bassin versant de l'Authion, le Syndicat Forestier de l'Anjou a réalisé entre le 15 août 2009 et la 31 décembre 2010 des relevés piézométriques dans le Cénomaniens libre à Vernueil le Fourrier et **réitère expressément sa demande** auprès de la CLE du Sage Authion **d'inclure les informations recueillies dans le document « Scénario Tendanciel »**.

Ces documents ont été retoqués **sans vote** lors de la réunion du Bureau de la CLE du 18 janvier 2011.

Les informations recueillies sont synthétisées dans un graphique intitulé « Niveaux de la nappe du Cénomaniens à Vernueil le Fourrier » août 2009 à fin décembre 2010 et dans un commentaire d'accompagnement en 7 points.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 51

Rajouter en plus des documents fournis par le Syndicat Forestier de l'Anjou la phrase suivante issue du compte rendu du Bureau de la CLE du SAGE Authion du 18 janvier 2011 : « *Le suivi piézométrique réalisé à Vernueil le Fourrier note une baisse de 1,70 mètre en 5 ans (2005-2010) soit une baisse annuelle du Cénomaniens libre strictement identique à celle du Séno-Turonien à Neuillé (0,33 m/an).* »

Compléter le tableau « Pour les cours d'eau naturels » :

Facteurs	Tendances	Evolutions prévisibles et impacts sur la ressource en eau
Pluviométrie annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Plus faible pluviométrie en saison estivale 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des débits spécifiques liés au ruissellement naturel de surface
Niveau de nappe du Séno-Turonien	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse régulière et très importante de la hauteur du toit de nappe (-30 cm/an) • Absence de recharge en période hivernale 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la réalimentation des cours d'eau à partir des nappes • Déplacement vers l'aval des zones de réalimentation (sources)
Niveau de la nappe du Cénomanién libre	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse régulière et très importante de la hauteur du toit de nappe (~ 33 cm/an) • Baisse de niveau directement liée à celle de la baisse de l'aquifère du Séno-Turonien qui l'alimente (étude modélisation SOGREAH) 	<ul style="list-style-type: none"> • Assèchement brutal de cours d'eau et de très importantes surfaces productives pendant toute la saison de végétation (exposé du Syndicat Forestier de l'Anjou lors de la réunion intercommission du 14 décembre 2010 à Beaufort)

Réponse globale:

Après discussion, il est décidé d'intégrer en annexe les travaux réalisés par le syndicat forestier, données jugées très intéressantes par la CLE (courbe piézométrique et commentaires associés). Il est décidé également de compléter le tableau en donnant des tendances moins affirmatives que celles décrites ci-dessus.

En effet, il faut supprimer la tendance à la stabilité de la nappe du Cénomanién libre. Les contradictions mises en évidence par les sources de données à disposition sont contradictoires. Les sources de données officielles ne sont pas représentatives du niveau de la nappe :

- Piézomètre de brion : sous l'influence de la récente mise en place du réseau d'irrigation BBJ
- Piézomètre de Bourgueil : sous l'influence des alluvions de la Loire

Ces éléments tentent à prouver que la situation du Cénomanién libre n'est pas optimiste (en référence aux données annexées), cette tendance à la baisse du niveau de la nappe devra néanmoins être confirmée dans l'étude de définition des volumes maximums prélevables.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 52

Ajouter le mot « L'analyse des tendances met en évidence une contradiction **lourde** entre : »

Réponse :

Remarque non prise en compte.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 52

Ajouter « - d'autres part la nécessité de garantir des ressources suffisantes pour l'alimentation des populations en eau potable ..., les milieux aquatiques **et les zones forestières et agricoles non irriguées** ».

Réponse :

Remarque prise en compte.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 69

Tableau des nappes souterraines :

- ligne « Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire » La problématique quantité est présente sur la masse d'eau au même titre que pour la craie du Séno-Turonien Touraine Nord.

Le rectangle blanc doit passer à l'orange.

- ligne « Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire »

Le piézomètre de référence étant celui de Bourgueil qui indique le niveau de la Loire, il est impossible d'affirmer qu'il n'y a pas de modification notable de la situation tendancielle « quantité » sur les sables et grès captifs du Cénomaniens. On peut même affirmer que la situation se dégrade en même temps que celle du Séno-Turonien qui le surplombe et le réalimente en eau.

Le sigle « = » des sables et grès captifs du Cénomaniens devient « - »

Par ailleurs, dans la ligne Alluvions Loire, le signe « + » de la quantité tendancielle devient « = »

Réponse :

Il est décidé de :

- modifier la ligne « Sables et grès libres du Cénomaniens unité de la Loire » La problématique quantité est présente sur la masse d'eau au même titre que pour la craie du Séno-Turonien Touraine Nord : le rectangle blanc passe à l'orange.

Du Syndicat Forestier de l'Anjou: Page 71

Concernant le Lathan et ses affluents depuis la confluence du Pont Ménard jusqu'à sa confluence avec l'Authion, ajouter dans les principales raisons de non atteinte du bon état :

« Dégradation du paramètre hydrologie : augmentation des prélèvements dans les secteurs réalimentés **et augmentation probable des rabattements des nappes libres du Cénomaniens et du Séno-Turonien.** »

Réponse :

Prise en compte de cette remarque.

3. Validation du scénario tendanciel

Au fil de la réunion, un certain nombre de participants ont du s'absenter.

Au commencement, la réunion comptait 25 présents et 13 représentés (par des pouvoirs). En fin de réunion, il ne restait au total plus que 21 présents et représentés.

Après discussion avec la CLE, la présidente décide de ne pas procéder à la validation du scénario tendanciel mais à l'émission d'un avis de principe sur le rapport, avec la prise en compte des remarques validées en séance. En effet, le nombre de votants n'est pas jugé suffisant, il est préférable que la validation officielle se fasse avec le plus grand nombre de participant.

En attendant cette validation officielle, Aymeric LORTHOIS propose que le bureau de la CLE et les bureaux d'études puissent commencer à travailler sur la phase suivante, c'est-à-dire les scénarios contrastés.

Marie-Pierre MARTIN procède au vote :

- 21 avis favorables
- 0 avis non favorable
- 0 abstentions

A l'unanimité, les membres présents ont émis un avis de principe favorable sur le scénario tendanciel, tous sont également favorables à ce que le travail sur l'étape suivante puisse débiter.

Marie-Pierre MARTIN précise que le scénario tendanciel sera validé à la prochaine CLE (la date n'est pas fixée) et que les remarques validées ce jour ne seront pas remises en cause.

4. Validation du rapport d'activités de l'année 2010

Julie WEISS rappelle très rapidement le contenu des grandes parties constituant le rapport d'activités 2010. Celui-ci a été transmis aux membres de la CLE avec l'invitation de la présente réunion.

Avant de passer à la validation du rapport d'activités, Marie-Pierre MARTIN demande aux membres s'ils ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'est formulée, le rapport est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Questions diverses

Marie-Pierre MARTIN annonce à l'ensemble des membres de la CLE le départ de l'animatrice, Julie WEISS. Elle signale que la procédure de recrutement est en cours, les entretiens auront lieu le 24 février.

Enfin, elle remercie Julie WEISS pour son travail, son départ sera effectif à partir du 25 février 2011.

Mme MARTIN remercie les membres de la CLE et lève la séance à 20H30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Marie-Pierre MARTIN